

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique*: 040-214003139-20140917-2014_F5-DE

Envoyé en préfecture, le 19/09/2014 - 11:43

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 23

Date de convocation : 10/09/2014



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 septembre 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAUPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, Mme COUFFIGNAL (a procuration pour Mme DARGELOSSE), M. BRUEY, Mme ULMANN, MM. GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mmes GARRIDO, THIEBLIN.

Etaient excusés : Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), CHAUPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS) TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes DAUGREILH (a donné procuration à Mme DEGOS), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme COUFFIGNAL).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n°5

DELIBERATION

Rapporteur : Mme COUFFIGNAL

Objet : AGENDA 21 – Lancement de la démarche – Calendrier prévisionnel – Demande de subventions – Autorisations diverses données au Maire pour la signature de conventions, partenariat et démarches

Dans sa séance du 11 juin dernier, Laurine COUFFIGNAL conseillère déléguée a présenté à notre assemblée le projet de mise en œuvre de la démarche « AGENDA 21 », axe fort du mandat municipal.

Depuis cette date, sous la coordination de la Conseillère déléguée, différentes réunions se sont tenues avec le bureau des Adjoints, le Conseil municipal d'enfants et de jeunes, et la Direction générale des Services de la Ville de TARTAS.

Courant Juillet, une réunion de travail avec la représentante de la DREAL Aquitaine Madame COUVEZ, Jean-François BROQUERES Maire, et Laurine COUFFIGNAL Conseillère déléguée a permis de poser les grandes étapes de la démarche.

S'en est suivi tout un travail sur l'élaboration de la méthodologie de la démarche, reposant notamment sur l'importance de la transversalité et la participation de tous les acteurs locaux (élus et services municipaux, partenaires institutionnels, communauté éducative, associations, habitants, organismes, entreprises, commerçants,...).

.../...



En date du 8 septembre dernier, le bureau des Adjointes a validé le dossier qui comprend :
Le calendrier prévisionnel 2014-2016.

L'étape 1 : sensibilisation, information des parties prenantes, communication sur le territoire.

L'étape 2 : mise en œuvre de la démarche (diagnostic, stratégie sur les enjeux du territoire, et programme d'actions).

Calendrier appuyé de fiches thématiques.

Aussi il est proposé à notre assemblée :

De donner un avis favorable au calendrier prévisionnel « Démarche Agenda 21 ».

D'autoriser M. le MAIRE à solliciter auprès de la DREAL Aquitaine l'appui technique et le soutien financier.

D'autoriser M. le MAIRE à signer tous documents, conventions favorisant la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Ville de TARTAS.

De solliciter différents partenaires, Etat, collectivités territoriales, associations, établissements publics ou partenaires institutionnels, et organismes pour des formations, accompagnements lors des différentes étapes ou actions inscrites au dossier « AGENDA 21 de la Ville de TARTAS ».

Il est précisé que l'ensemble des démarches sera réalisée dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget principal de la ville de TARTAS.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable au calendrier prévisionnel « Démarche Agenda 21 ».

AUTORISE M. le MAIRE à solliciter auprès de la DREAL Aquitaine l'appui technique et le soutien financier.

AUTORISE M. le MAIRE à signer tous documents, conventions favorisant la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Ville de TARTAS.

SOLLICITE différents partenaires, Etat, collectivités territoriales, associations, établissements publics ou partenaires institutionnels, et organismes pour des formations, accompagnements lors des différentes étapes ou actions inscrites au dossier « AGENDA 21 de la Ville de TARTAS ».

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES




Identifiant unique*: 040-214003139-20140917-2014_F5-DE
Envoyé en préfecture, le 19/09/2014 - 11:43
Reçu en préfecture, le 19/09/2014 - 11:44



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (TARTAS)

Ville de TARTAS
Laurine COUFFIGNAL
Conseillère Municipale déléguée « AGENDA 21 »

PROJET AGENDA 21

oo

INTRODUCTION

Au cœur des Landes, TARTAS commune de 3200 habitants sur 3037 ha est située en bordure sud de la partie forestière du département, à mi-chemin entre Mont-de-Marsan et Dax.

Depuis 1996, TARTAS appartient à la Communauté de Communes du Pays TARUSATE, 18 communes réparties sur deux cantons.

Appartenant à la grande région naturelle des Landes et de Gascogne, le territoire est plat dans son ensemble ; il est cependant traversé par la vallée large et inondable de la Midouze, en PPRI depuis 2004.

Commune à la fois rurale et urbaine, TARTAS a toutefois une vocation industrielle très affirmée. Moteur du développement de l'après-guerre, ce pôle d'activités a contribué à façonner une image particulière de la commune en rupture avec la vocation traditionnellement rurale et forestière du territoire.

Par ailleurs, la vilie de TARTAS fait face à une évolution notable de la démographique ces dernières années associée à une augmentation des services proposés à la population pour plus de proximité et de lien social.

De par ces enjeux économiques, sociaux, et environnementaux, la municipalité affiche sa volonté de s'engager dans un projet territorial de développement durable, « l'AGENDA 21 » axe fort du mandat municipal.

Dès le mois de Juin 2014, en séance du Conseil municipal, information sur le lancement de la démarche a été faite, précédent des premières réunions de travail et notamment la sollicitation des services de la DREAL Aquitaine.

Ainsi, après une délibération en conseil municipal au mois de septembre 2014, la Ville de TARTAS s'engage effectivement dans la concrétisation de ce projet, à la fois innovant pour le territoire et moteur pour les collectivités dans le département.



CALENDRIER de TRAVAIL PREVISIONNEL

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué (landespUBLIC - TMLP)

Le calendrier prévisionnel de travail de la démarche « AGENDA 21 » s’articule autour de deux grandes étapes.

Une première étape consiste dans le lancement proprement dit de la démarche, autour de la sensibilisation des acteurs, information des parties prenantes, et communication la plus large possible sur le territoire.

Une seconde étape est consacrée à la mise en œuvre de la démarche respectant une chronologie en trois phases : **diagnostic** partagé permettant d’associer tous les acteurs, **stratégie** mettant en valeur les enjeux du territoire, et **programme d’actions** fruit de la réflexion des différents acteurs.

Dans le temps :

d’Avril à Décembre 2014 : **Lancement de la démarche pour la Ville de TARTAS**
Phase de sensibilisation, d’information, de formation, de communication

de Janvier à Septembre 2015 :
Phase : Diagnostic puis analyse et adaptation

de Septembre à Décembre 2015 :
Phase : Stratégie puis analyse et adaptation

de Janvier à Décembre 2016 :
Phase : Programme d’actions puis analyse et adaptation

oo



ETAPE 1 : LANCEMENT de la DEMARCHE

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "Landespublic" (TALPI)

Avril à Décembre 2014

Phase : Lancement de la démarche pour la Ville de TARTAS

phase de sensibilisation, d'information, de formation, de communication

formalisation du calendrier et de la démarche, officialisation

Plusieurs actions sur 3 thèmes :

- Information Sensibilisation
- Formation
- Communication

INFORMATION SENSIBILISATION

Conseil Municipal de TARTAS :

Axe fort du programme municipal, la démarche AGENDA 21 s'inscrit comme une action importante.

- groupe de travail « Agenda 21 » : création et mise en place d'un groupe de travail d'élus municipaux avec l'appui des services municipaux, dès le mois d'avril 2014.

(annexe 1- extrait programme municipal, extrait PV d'installation des commissions municipales)

- conseiller municipal délégué « Agenda 21 » : désignation d'un Conseiller Délégué « Agenda 21 » en avril 2014, Laurine COUFFIGNAL.

(annexe 2- extrait PV et arrêté municipal de désignation)

Travail du Bureau municipal et du groupe de travail :

Sous la Coordination directe du Maire, Laurine COUFFIGNAL désignée Conseillère déléguée « Agenda 21 » est chargée de mener les différents travaux de mise en œuvre de la démarche, qui sera au fur et à mesure des étapes soumise à l'avis du bureau municipal composé des différents adjoints au maire et conseillers délégués de la collectivité Ville de TARTAS.

Il s'agit notamment de s'adresser ainsi à tous les secteurs d'activités, à la population dans son ensemble, le milieu éducatif, les associations, les commerçants, les organismes institutionnels, les artisans et entreprise et ce pour tout le territoire de la commune.

Le bureau municipal élabore la méthodologie et valide les différentes étapes de la démarche

Le groupe de travail assure le suivi du projet en tant que groupe de pilotage

(annexe 3 – fiche récapitulative des réunions et axes de travail)

- Orientations générales :

Une réunion de cadrage est organisée entre le Maire, la Conseillère déléguée et la direction générale pour lancer la démarche, et l'accompagner dans le temps.



Réunions et informations aux habitants

- **Réunions auprès de la population dans les grands quartiers de la commune**

- **Réunion publique pour la population**

- **Réunion associations / établissements scolaires**

- **Réunion partenaires institutionnels**

- **Réunion acteurs économiques, entreprises, artisans, commerçants**

(annexe 4 – réunions et informations aux habitants)

Sensibilisation et implication du CMEJ

Institution municipale qui a sa place dans le paysage local, lieu d'expression qui permet aux jeunes de faire l'apprentissage de la démocratie tout en s'intéressant aux questions de l'actualité et notamment d'être à la fois un relai, mais aussi force de proposition dans la démarche « Agenda 21 »

Réflexion et axes de travail

Organisation de réunions

(annexe 5 – fiche interventions CMEJ)

FORMATION

Formation du Personnel de la collectivité

Formation des Elus municipaux

Formation d'intervenants « extra-municipaux »

(annexe 6 – actions de formation)

COMMUNICATION

Elaboration d'un Journal (ou supplément au Journal Municipal) pour l'AGENDA 21

(annexe 7 – Conception et diffusion d'un journal de communication AGENDA 21-TARTAS)



ETAPE 2 : Mise en Œuvre de la DEMARCHE

(annexe 8 – orientation Agenda 21)

(annexe 9 – fiche de poste)

Phase 1 - Janvier à Septembre 2015

Phase : Diagnostic partagé

phase de réalisation d'un état des lieux du territoire dans le cadre d'une démarche participative

OBJECTIFS

- Repérer et spatialiser les atouts et faiblesses du territoire au regard du développement durable ;
- Mettre en évidence les transversalités pour définir les enjeux du territoire ;
- Construire une vision commune et engageante de l'avenir du territoire.

ACTIONS

- Recensement des bonnes pratiques au sein de la collectivité : groupes de travail avec les agents, réalisation de tableaux de bord... ;
- Réalisation d'un diagnostic du territoire : travail bibliographique, groupes de travail avec les acteurs socioéconomiques, réunions publiques...

Phase 2 - Septembre à Décembre 2015

Phase : Stratégie

phase de définition des axes à investir pour relever les défis du territoire et valoriser ses atouts

OBJECTIFS

- Mettre en évidence les enjeux propres au territoire ;
- Viser une amélioration continue au regard du DD – Hiérarchisation des objectifs ;
- Identifier les leviers d'action mobilisables ;
- Définir des grandes orientations – Vision prospective des territoires.

ACTIONS

- Réalisation d'une matrice AFOM recensant les enjeux du territoire (chargé de mission) ;
- Analyse et définition des enjeux en groupes de travail multipartenaires.

Phase 3 - Janvier à Décembre 2016

Phase : Programme d'action

phase de réalisation du document opérationnel



- Indiquer les actions, résultats attendus, temps fixés, éléments d'évaluation déterminés... ;
- Différencier les types d'actions mises en œuvre et les programmer.

ACTIONS

- Définition des actions à mettre en œuvre en groupes de travail multipartenaires ;
- Réalisation d'un tableau récapitulatif et de fiches actions par le chargé de mission ;
- Mise en place des tableaux de bord nécessaires au suivi de la démarche.

(annexe 10 – fiche récapitulative financière)



FICHE ANNEXE N°1

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "télépubliposté" (TALP)

THEME : groupe de travail « Agenda 21 »

Création du Groupe de TRAVAIL « AGENDA 21 »

Axe fort et engagement du programme municipal 2014-2020, le conseil municipal dès le mois d'avril 2014, a procédé en même temps que l'installation des différentes commissions municipales à la création d'un groupe de travail « AGENDA 21 » auquel tous les Adjointes au Maire ont été associés.

COMMENTAIRES

Composé d'élus municipaux sous la direction du Maire et de la Conseillère déléguée, comprenant les six adjoints au maire et conseillers délégués de la collectivité, ce groupe de travail a pour mission de réfléchir, coordonner et suivre la démarche « AGENDA 21 » pour la commune de TARTAS, avec un lien fort avec la population, le tissu associatif, la communauté éducative, les organismes institutionnels, les scolaires, services divers, entreprises, artisans, commerçants de tout le territoire communal.

Ce groupe de travail doit veiller notamment à l'information/sensibilisation/communication, au diagnostic, à la mise en œuvre et à l'évaluation continue de la démarche.

La création du groupe de travail implique d'une part la création d'un poste de « Conseiller municipal délégué » pour la coordination des travaux, et d'autre part un travail permanent sous la direction du Maire et du bureau des adjoints.

Appui des services administratifs de la direction

Pièce jointe

Extrait du programme municipal 2014/2020

Fiche financière

commentaires	montant
- Fournitures administratives, informatiques, consommations téléphoniques groupe de travail.....	1000,00 €
- Mise à disposition de matériels vidéo- projection pour réunions	
budget année 2014 (à confirmer pour années suivantes....)	1000.00 €

**THEME : conseiller municipal délégué « Agenda 21 »**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué (Landespublic Administration)

Création du poste de « Conseiller municipal délégué Agenda 21 »

En application de la réglementation applicable aux collectivités territoriales, le Conseil municipal selon le C.G.C.T. peut porter création d'un poste de Conseiller délégué, en plus de la création de postes d'adjoints au maire.

Pour la commune de TARTAS, dès l'installation des commissions de travail et de groupes de travail spécifiques, il est envisagé de désigner un élu en charge du domaine « AGENDA 21 »

COMMENTAIRES**Par arrêté municipal**

Le maire en date du a porté création d'un poste de Conseiller délégué « AGENDA 21 », et nommée Mle Laurine COUFFIGNAL.

Indemnité

Par arrêté, à compter du mois d'avril 2014, prise en compte de l'indemnité d'élu « AGENDA 21 »

Définition de la mission

Préparer, mettre en œuvre et suivre la démarche « Agenda 21 » pendant toute la durée du mandat municipal

Préparer et favoriser le suivi par les services municipaux de la démarche, « TARTAS » mairie exemplaire.

Proposer et préparer au vote de l'assemblée délibérante le calendrier de mise en œuvre de la démarche « Agenda 21 »

Participer à des réunions de travail, ou initier et coordonner des réunions de travail

Mettre en œuvre des supports de communication, de sensibilisation et ou d'évaluation des orientations prises

Création d'un espace sur le site internet de la commune

Appui

Implication des services municipaux, et désignation au sein de la direction d'un cadre en charge de l'appui et du suivi du dossier « Démarche Agenda 21 »

Pièces jointes

Extrait des délibérations et arrêtés municipaux

Fiche financière

commentaires	montant
Indemnité de conseiller délégué (200 €/mois) soit sur 8 mois de 2014.....	
Temps de travail direction générale sur 6 mois de 2014	1600.00 €
	1800.00 €
budget année 2014 (à confirmer pour années suivantes....)	3400.00 €

**FICHE ANNEXE N°3****THEME : réunions et axes de travail – bureau municipal**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landepôle - TLLP

Bureau municipal – axes de travail – réunions de travail - transversalité

Au sein du Conseil Municipal, sous la coordination du Maire, le bureau municipal composé des Adjointes au maire représentant tous les secteurs d'activités de la collectivité assisté des conseillers délégués se réunissent mensuellement afin de définir et décider des orientations qui seront proposées en Assemblée délibérante.

Le bureau municipal est le garant de l'accompagnement de la démarche, et s'assure de sa transversalité.

A ce titre, les axes, orientations et différentes étapes de la démarche « AGENDA 21 » seront validées soit sur proposition de Laurine COUFFIGNAL Conseillère déléguée, soit sur décision du Maire ou du Bureau municipal.

COMMENTAIRES**Bureau municipal :**

Composé des adjoints et conseillers délégués, à l'issue de la mise en place du Conseil municipal reprend l'axe fort « Agenda 21 », inscrit dans le programme municipal et :

Dès avril 2014, se prononce sur la création du groupe de travail agenda 21

Dès avril 2014, valide sur proposition du maire la nomination du conseiller délégué

Avant fin juin 2014, fixe et valide les grands étapes de la démarche

Prévisionnel de suivi :

Chaque mois, et lors des réunions hebdomadaires des adjoints fait un point de l'avancement des travaux du groupe de travail « Agenda 21 »

Valide les orientations et soutien les actions proposées par le Conseiller délégué Agenda 21, et assure une sensibilisation et information à l'ensemble des secteurs d'activités de la collectivité en s'appuyant sur les services

Prépare et anime aux côtés du Conseiller délégué les réunions publiques

Assure par l'intermédiaire des Adjointes au maire le relais et l'implication des services

Fiche financière

commentaires	montant

**THEME : réunions et informations aux habitants**

L'information et la sensibilisation de la population de TARTAS est importante dans la démarche AGENDA 21.

Pour se faire, plusieurs actions sont prévues :

Rencontres annuelles dans les six grands quartiers de la commune en juin / juillet de chaque année et ce dès 2014

Invitation à l'automne 2014 de la population sur la présentation des grandes étapes de la démarche « AGENDA 21 »

Réunion associations

Réunion Sensibilisation établissements scolaires

Réunion partenaires institutionnels, Réunion acteurs économiques, entreprises, artisans, commerçants

COMMENTAIRES

Population de la Commune, Associations, établissements scolaires, Partenaires institutionnels, Commerçants et Artisans sont des acteurs indispensables auprès desquels la commune doit se tourner, en les associant et en les faisant participer à la démarche Agenda 21.

Rencontres annuelles dans les six grands quartiers

Chaque année courant juin début juillet, l'équipe municipale et le Conseiller délégué « AGENDA 21 » vont aller à la rencontre des habitants pour informer, sensibiliser et faire point de l'avancement de la démarche.

Dès les mois de Juin/Juliet 2014 il s'agira notamment d'informer du lancement de la démarche par le Maire, le Bureau municipal et la Conseillère déléguée, puis de valider le cycle de réunions de l'automne avec chacun des partenaires.

Rencontre en Réunion publique avec la population

Au terme de l'année 2014, après discussion en bureau municipal, après délibération et lancement de la démarche « AGENDA 21 » en septembre, il est proposé sur les mois de novembre décembre d'organiser une réunion publique à l'attention de la population tarusate.

Officialisation de la démarche

Présentation du calendrier de travail

Présentation de la méthodologie

Questionnaire aux habitants et axes de travail

Réunion associations, Réunion Sensibilisation établissements scolaires, Réunion organismes ou partenaires institutionnels, Réunion acteurs économiques, entreprises, artisans, commerçants

Recensement des partenaires de la commune de TARTAS

Sensibilisation et association à la démarche

Propositions d'actions de travail

Fiche financière

commentaires	montant
Installation et matériels des réunions de quartiers (6x500 €)	3000.00 €
Lettre diffusion aux associations et partenaire	500.00 €
Réalisation d'un support d'information	2000.00 €
Prise en charge de la diffusion sur la commune	1800.00 €
budget année 2014 (à confirmer pour années suivantes....)	7300.00 €



THEME : INTERVENTIONS et ACTIONS « CMEJ »

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "standard public" (ALPPI)

Institution représentant sur la commune la Jeunesse, à la fois force de proposition, de réflexion et de collecte des besoins de la jeunesse, se réunit en assemblée plénière une fois par trimestre et mensuellement selon l'actualité et les projets.

Le CMEJ peut sur ce thème « AGENDA 21 » être au cœur du dispositif afin de sensibiliser, collecter l'information mais aussi accompagner les actions sur la commune tout en étant le relai auprès du Conseil municipal et plus particulièrement de la conseillère déléguée à l'AGENDA 21, mais aussi l' élu à l'Education de la commune de TARTAS.

COMMENTAIRES

Le CMEJ

Travaille en relation avec l'adjoint au Maire en charge de l'éducation sur la politique en direction de la Jeunesse. Chaque mois est amené à se réunir sur des thèmes d'actualités. A ce titre, dès le mois de Juin 2014, une présentation a été organisée sur la démarche « AGENDA 21 » par la conseillère déléguée ce qui a permis d'enclencher une réflexion sur des axes de travail.

Sensibilisation

Les membres du CMEJ doivent organiser une information auprès de la population scolaire de la commune des différents établissements : collège, école publique et école privée

Orientations et axes de travail

Mise en place de réunions de travail sur le deuxième semestre permettant de réfléchir à des actions à mener

Organisation de réunions

Elaboration d'un support de communication

Réflexion et élaboration d'un document sur le site internet de la commune

Fiche financière

commentaires	montant
Elaboration d'un support de communication à destination des scolaires de la commune	1000.00 €
Réflexion et élaboration d'un document sur le site internet de la commune	
budget année 2014 (à confirmer pour années suivantes....)	1000.00 €

**THEME : actions de formation**

* Transmission électronique via le Thiers de Télétransmission homologués (Landes Publics) (ALP)

La collectivité se propose dans le cadre de la formation de mettre en place :

Des actions de formation auprès du personnel municipal soit pour renforcer le plan de formation interne, soit pour créer des actions innovantes

Des actions de formation à destination des élus municipaux

Des actions de formation pour des « intervenants extra-municipaux »

COMMENTAIRES**Actions de formation pour les personnels municipaux**Renforcement du plan de formation de la collectivité

Avec l'appui soit du CNFPT, soit d'organismes privés, mise en place de formations correspondant aux différents services de la collectivité afin de répondre aux besoins des usagers au quotidien, tout en ayant pour objectif de tendre vers une « MAIRIE exemplaire » :

Services administratifs : simplification des procédures de communication, généralisation de la dématérialisation, diminution des consommables informatiques et supports papiers...

Services techniques : groupement de commande en matière d'achats, mise en place de tableaux de bord pour les consommations pour les chantiers et travaux, suivi des dépenses énergétiques par bâtiments/services/véhicules

Autres services : formation sur l'utilisation des produits d'entretien, normes alimentaires, mise en place de règles en matière d'hygiène et de sécurité

Autres actions : mise en place du document unique sur la collectivité, prévisionnel et tableau des formations à moyen et long terme pour les personnels

Actions innovantes :

.....A VOIR.....(réflexion en cours)

Actions à destination des élus municipaux

Mise en place d'un plan de formation pour les élus de la commune avec accompagnement notamment à ce qui touche à l'environnement

Actions pour des intervenants « extra-municipaux »

Organisation d'une formation pour des intervenants extra-municipaux qui accompagneront lors de réunions les élus et services pour sensibiliser, mais aussi suivre les différentes actions de la collectivité sur l'agenda 21

Fiche financière

commentaires	montant
Actions de formation pour les personnels (budget annuel)	2000.00 €
Actions de formation pour les élus municipaux (environnement agenda 21)	1000.00 €
Actions de formation pour des intervenants extra-municipaux	1000.00 €
budget année 2014 (à confirmer pour années suivantes...)	4000.00 €

FICHE ANNEXE N°7

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'L'indépendance' TALPI

THEME : Conception et diffusion d'un journal de communication AGENDA 21-TARTAS

La commune diffuse sur l'année un journal municipal à chaque foyer TARUSATE et administration, ou commerçant/artisan. La parution est sur un rythme de 2 à 3 numéros dans l'année.

Il est préconisé de réaliser un journal « AGENDA 21 ».

COMMENTAIRES**JOURNAL « AGENDA 21 »**

Il est préconisé de réaliser :

Un numéro spécial au deuxième semestre 2014 pour expliquer la démarche AGENDA 21, et donner les grandes étapes

Chaque année, une communication sera réalisée dans un numéro spécial distribué en même temps que le journal municipal. Toutefois, en dehors de ce numéro spécial, une ½ page à une page sera consacrée dans les autres parutions du journal municipal de l'année

Mise en place d'un groupe de travail pour la conception du journal AGENDA 21**Diffusion par voie postale du journal « AGENDA 21 »****Fiche financière**

commentaires	montant
Conception réalisation d'un journal agenda 21 (lancement)	4000,00 €
Diffusion du journal annuel agenda 21	2000.00 €
budget année 2014 (à confirmer pour années suivantes....)	6000.00 €

**Thème : Orientations de l'Agenda 21**

* Transmission électronique via le Thème de Télétransmission homologué (landes.pdl.fr - TALP1)

DEFINITION des ORIENTATIONS....**Accompagnement de la démarche sur 3 ans....recrutement d'un chargé de mission****COMMENTAIRES****Définition de la démarche, et des Orientations....****Accompagnement de la démarche sur 3 ans....recrutement d'un chargé de mission**

Recrutement d'un chargé de mission sur 3 ans

1^{ière} année : Deuxième semestre 2014 à Juin 2015 : accompagnement à la mise en place et animations des réunions

2^{ième} année : Deuxième semestre 2015 à Juin 2016 : accompagnement des orientations, évaluation de la 1^{ière} année, réflexion et adaptation...

3^{ième} année : Deuxième semestre 2016 à décembre 2017 : accompagnement des orientations, évaluation de la 1^{ière} année, réflexion et adaptation...Bilan des trois ans, projection....

Fiche financière

commentaires	montant
Accompagnement au recrutement (définition poste, insertion..)	3000.00 €
Accompagnement au financement annuel sur 2 ans Années 2015 et 2016	21000,00 €
	24000.00 €



Travail sur le Contenu et la définition de la FICHE de POSTE

.....

Quel recrutement pour un Chargé de MISSION

l'élaboration de la fiche de Poste sera finalisée de fin septembre à fin octobre 2014,

Le groupe de Pilotage participera à sa rédaction

Le bureau des adjoints proposera le projet définitif à la validation du Maire

FICHE RECAPITULATIVE THEMATIQUE et FINANCIERE

FICHE ANNEXE – N°

* Transmission Electronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

THEME : différentes phases et actions

commentaires	Année 2014	Année 2015	Année 2016
FONCTIONNEMENT GENERAL			
Fournitures administratives, informatiques, consommations téléphoniques groupe de travail.....	1000.00 €	1000.00€	1000.00 €
Et Mise à disposition de matériels vidéo- projection pour réunions			
Indemnité de conseiller délégué (200 €/mois)	1600.00 €	2400.00 €	2400.00 €
Temps de travail direction générale	1800.00 €	3600.00 €	3600.00 €
Accompagnement au recrutement (définition poste, insertion..)	3000.00 €		
Accompagnement au financement annuel sur 3 ans (1/2 temps sur 2015, ¼ temps sur 2016, financement partagé Ville / Dréal)		14000.00 €	7000.00 €
INFORMATION SENSIBILISATION			
Installation et matériels des réunions de quartiers (6x500 €)	3000.00 €	3000.00 €	3000.00 €
Lettre diffusion aux associations et partenaire	500.00 €		
Réalisation d'un support d'information	2000.00 €		
Prise en charge de la diffusion sur la commune	1800.00 €		
Elaboration d'un support de communication à destination des scolaires de la commune	1000.00 €		



Reçu en préfecture, le 19/09/2014 - 11:44

* Transmission électronique via le Thiers de France (transmission homologuée "landespublic" / ALP)

Réflexion et élaboration d'un document sur le site internet de la commune			
Actions de formation pour les personnels (budget annuel)		2000.00 €	2000.00 €
Actions de formation pour les élus municipaux (environnement agenda 21)	2000.00 €		
Actions de formation pour des intervenants extra-municipaux	1000.00 €		
	1000.00 €		
Conception réalisation d'un journal agenda 21 (lancement)		4000.00 €	4000.00 €
	4000.00 €		
Diffusion du journal annuel agenda 21		2000.00 €	2000.00 €
	2000.00 €		
DIAGNOSTIC STRATEGIE			
<i>Le groupe de pilotage va initier l'organisation de réunions, et le lancement de missions dont le budget sera défini fin d'année 2014 début 2015, ou à partir des propositions du chargé de mission</i>	A définir...	A définir...	A définir...
.....
		
<u>Estimations financières par année.....</u>			<u>25000.00 €</u>
	<u>25700.00 €</u>	<u>32000.00 €</u>	
Participation Communale (autofinancement)			12500.00 €
	10700.00 €	17000.00 €	
Participation DREAL Aquitaine			12500.00 €
	15000.00 €	15000.00 €	